



FORMULAIRE DE DECLARATION PHOTOVOLTAIQUE

Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978 N°78.17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le proposant peut demander à l'assureur, communication, rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à usage de la société.

TOUS RISQUES DOMMAGES

1. PROPOSANT (sera le preneur d'assurance si le contrat est souscrit)

Nom (ou raison sociale et forme juridique) Adresse :

Qualité du preneur d'Assurances : Propriétaire Crédit bailleur Société de défiscalisation Autre

2. IMPLANTATION

Adresse du risque :

Code postal : Commune :

Zone géographique du risque : ville montagne agricole

Autre (Préciser).....

En site isolé, coordonnées GPS :

DATE DE MISE EN SERVICE DE LA CENTRALE (Date de raccordement au réseau).....

3. TYPE D'IMPLANTATION DE LA CENTRALE :

Si la centrale est en toiture ou en façade d'un bâtiment compléter les informations suivantes :

-Nombre de bâtiment concernés : (Si plusieurs, fournir un plan de masse)

-Type de bâtiment : Commercial Industriel Agricole Habitation

-Hauteur du bâtiment :M

-Nature des matériaux des murs extérieurs et de couverture :

+ de 75% de matériaux incombustibles - de 75% de matériaux incombustibles

-Activité(s) exercé(s) dans le bâtiment :

-Stockage dans le bâtiment : OUI NON Si OUI préciser le type de marchandise(s) stockée(s) :

-Moyens de protection et de prévention incendie dans le bâtiment (RIA, sprinkler, extincteurs...) :

-Surface Développé du bâtiment :M²

-Installation(s) intégrée(s) à la toiture : OUI NON

-Pourcentage approximatif de la toiture couverte par l'installation :%

www.buildassurance.eu

48, AVENUE JEAN MEDECIN – 06000 NICE

☎ 04.93.88.56.99

✉ 04.93.88.50.96 build.construction@yahoo.fr

Sarl au Capital de 20 000 €.

RCS NICE 502 149 156.

APE 6622 Z

ORIAS 08043234

Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 530.1 et L 530.2 du Code des Assurances

4. DESCRIPTION DE L'INSTALLATION EN TOITURE / FACADE OU AU SOL

4.1 Capteurs :

- Superficie occupée par les capteurs (membranes, tuiles, panneaux) :.....M²
- Combien y a-t-il de capteurs :
- Nature des capteurs :
- Puissance unitaire d'un capteur :
- Puissance totale de l'installation :
- Coordonnées complètes du fabricant :
-
- Coordonnées complètes du fournisseur :
-
- Coordonnées complètes de l'installateur :
-

4.2 Onduleurs :

- Combien y a-t-il d'onduleurs :
- Coordonnées complètes du fabricant :
-
- Coordonnées complètes du fournisseur :
-
- Coordonnées complètes de l'installateur :
-

5. VALEUR A NEUF DE REMPLACEMENT DE LA CENTRALE

CapteursEUR
OnduleursEUR
Autres éléments (matériel auxiliaire, télé suivi, câbles, etc.)EUR
MONTANT TOTAL DE L'INSTALLATIONEUR

6. RECETTES DE LA CENTRALE

Prix de rachat maximal en centimes d'EUR/kWh :CENT EUR
Puissance de raccordement au réseauKWC
Production annuelle estimée :KWH
Montant des recettes annuelles :EUR

7. PREVENTION ET PROTECTION DE LA CENTRALE

7.1 Centrale

- Vérification des installations électriques : OUI NON
- Nom de l'organisme vérificateur :
- Périodicité : Annuelle : OUI NON Autre :
-
- Vérification / entretien fait par le proposant : OUI NON
- Avec contrat d'entretien de maintenance : OUI NON
- Gestion des pièces : stock de pièces et composants : OUI NON
- Nature et quantité des pièces en stock :
-

7.2 Protection de la centrale

- Y a-t-il un système adapté de contrôle d'intrusion du site : OUI NON
Si OUI lequel :
- Est-il relié par télésurveillance à une société de sécurité : OUI NON
Si OUI à qui :
- Intervention en cas de déclenchement de l'alarme : OUI NON
Si OUI par qui :
- Gardiennage OUI NON
Si OUI :
mode de gardiennage :
- horaires :
- Fixations faisant partie du système antivol : OUI NON
Si OUI lesquelles :

7.3 Protection de la centrale spécifique « Toiture »

-Hauteur de la toiture :M

- Précautions prises contre les événements naturels :** OUI NON
· Foudre : OUI NON
Si OUI préciser :
- Tempêtes : OUI NON
Si OUI préciser :
- Inondations : OUI NON
Si OUI préciser :
- Contrat de débroussaillage – *la croissance de la végétation ne doit pas dépasser 20 cm* OUI NON

- Le site d'exploitation est-il entièrement clos :** OUI NON
Si OUI préciser :
· Hauteur de la clôture :M
· Nature de la clôture :
- Distance clôture/installations :M

8. CONDITIONS JURIDIQUES D'EXPLOITATION

8.1 Installation au sol ou en Toiture / Façades

- Propriétaire de la centrale : OUI NON Locataire de la toiture ou du terrain OUI NON
-Autre situation : OUI NON Si OUI préciser :
- Nature du bail :
Y a-t-il renonciation à recours ? OUI NON Si OUI préciser :
- dans le bail ?
- ou autre cas ?

(Fournir le bail ou les extraits concernant les renonciations à recours)

8.2 Fabricants/fournisseurs de l'installateur

- Tous les recours sont-ils maintenus contre eux et leurs assureurs ? OUI NON
-Le proposant vérifie t-il que les fabricants/fournisseurs et les prestataires sont couverts par un contrat d'assurance RC Exploitation et après Livraison/Après Travaux ? OUI NON

8.3 Autres informations sur le risque :

.....
.....
.....
.....

9. ANTECEDENTS DU RISQUE (Pour chacune des **TROIS** dernières années, remplir le tableau ci-dessous)

Garantie concernée	Année	Nombre de réclamations	Montant des sinistres réglés	Montant des sinistres en suspens	Montant total

Pour tout sinistre d'un montant supérieur à 1.525 EUR, donner les détails sur la nature et les circonstances du ou des sinistres par une note que vous joindrez au présent formulaire.

Mesures prises pour éviter le renouvellement de sinistres de même nature que ceux déjà survenus ?

OUI NON

Le proposant a-t-il connaissance d'autres événements ou circonstances pouvant donner lieu dans l'avenir à la mise en jeu de l'éventuel contrat ?

OUI NON

Si oui, fournir les détails :

.....

.....

10. SITUATION D'ASSURANCE

- Assureur actuel : nom :

.....

-Etiez-vous assuré pour les risques dont vous demandez la couverture ? OUI NON

Si NON pourquoi ?.....

-Etiez-vous titulaire d'un contrat de même nature ayant fait l'objet, de la part du précédent assureur, d'une résiliation au cours des 12 derniers mois :

· Pour sinistre OUI NON

· Pour non-paiement de prime : OUI NON

-Motifs du changement d'assureur :

.....

.....

11. GARANTIES SOUHAITEES

DOMMAGES AUX INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES	Garantie de base obligatoire
---	-------------------------------------

Garanties optionnelles :

PERTES DE RECETTES ANNUELLES CONSECUTIVES	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
PERTE DE VALEUR COMMERCIALE DE LA CENTRALE	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
RC INCENDIE (RC LOCATIVE)	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Si oui : 1mois <input type="checkbox"/> 2 mois <input type="checkbox"/> 5 mois
RC DE L'EXPLOITANT (RC Exploitation et RC après livraison)	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

Nous vous remercions du soin apporté à remplir ce formulaire et à le compléter suivant vos propres besoins. Vous certifiez exactes les déclarations du présent formulaire qui pourront constituer la base d'un contrat d'assurance et reconnaissez avoir connaissance du texte des articles L. 113-8 et L.113.9 de Code des assurances repris ci-après. Vous vous engagez à nous déclarer tout élément susceptible de modifier notre appréciation du risque et qui surviendrait postérieurement à la remise du présent formulaire, notamment tout événement susceptible de mettre en jeu les garanties de l'éventuel contrat.

Fait à le
Signature du courtier, apporteur de l'affaire :

Faire précéder la signature de « lu et approuvé »
avec le cachet du proposant

Extraits du code des Assurances

Art L.113.8

Indépendamment des causes ordinaires de nullités et sous réserve des dispositions de l'article L.132.26, le contrat d'assurance est nul en cas de réticence ou de fausse déclaration intentionnelle de la part de l'Assuré, quand cette réticence ou cette fausse déclaration change l'objet du risque ou en diminue l'opinion pour l'Assureur, alors même que le risque omis ou dénaturé par l'assuré a été sans influence sur le sinistre.

Les primes payées demeurent alors acquises à l'Assureur, qui a droit au paiement des toutes les primes échues à titre de dommages et intérêts.

Art L.113.9

L'omission ou la déclaration inexacte de la part de l'Assuré dont la mauvaise foi n'est pas établie n'entraîne pas la nullité de l'assurance.

Si elle est constatée avant tout sinistre, l'Assureur a le droit de maintenir le contrat, moyennant soit une augmentation de prime acceptée par l'Assuré, soit de résilier le contrat dix jours après notification adressée à l'Assuré par lettre recommandée, en restituant la portion de la prime payée pour le temps où l'assurance ne court plus.

Dans le cas où la constatation n'a lieu qu'après un sinistre, l'indemnité est réduite en proportion du taux des primes payées par rapport aux taux des primes qui auraient été dues, si les risques avaient été complètement et exactement déclarés.

www.buildassurance.eu

48, AVENUE JEAN MEDECIN – 06000 NICE

☎ 04.93.88.56.99

✉ 04.93.88.50.96 build.construction@yahoo.fr

Sarl au Capital de 20 000 €.

RCS NICE 502 149 156.

APE 6622 Z

ORIAS 08043234

Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 530.1 et L 530.2 du Code des Assurances